



Au Cameroun, faire de la politique est une activité incompatible avec la fonction de militaire actif.

C'est la résultante du principe de la neutralité des militaires et assimilés. Voilà pourquoi les articles 117, 119 et 159 du Code électoral prescrivent l'inéligibilité des militaires aux fonctions de Conseiller municipal, de président de la République et de Député. Toutefois, comme citoyens, ils demeurent libres de choisir les représentants de leur choix, le vote étant secret.

Seulement, voilà, très souvent ces derniers ont recours à des subterfuges pour témoigner de leur attachement « politique » (?) au pouvoir en place. Quelquefois aussi, ils s'y retrouvent par le fait de leurs « frères du village » dans des listes abondamment relayées par les médias gouvernementaux. Est-ce le cas du très exemplaire **général Camille Nkoa Atenga** dont le nom se retrouve en 3^{ème} position dans la motion de soutien au chef de l'État signée le 12 février 2019 et publiée à **Cameroon-Tribune du 6 mars 2019 en page 3** ?

Si tel est le cas, ce serait une autre bévue servie par ce parti proche du pouvoir. Car, on se souvient, il y a peu, avoir lu le nom de **M. Fouman Akam** (paix à son âme !) membre du Conseil constitutionnel, dans un acte similaire dans la Région natale du président de la République et qui avait fait l'objet d'une clarification sans succès de l'opinion par **M. Fame Ndongo**. C'est également l'objet d'un excellent article d'**Éric Adjouda** publié dans le journal en ligne **237**

Actu.com et relativement à **Benjamin Gérard Assouzo'o**, décédé pourtant depuis le 15 janvier 2019.

Une chose est désormais sûre, ces motions de soutien n'engagent que ceux qui y croient et le président, vérification faite, n'en a que faire...

Par Emmanuel Mimbè